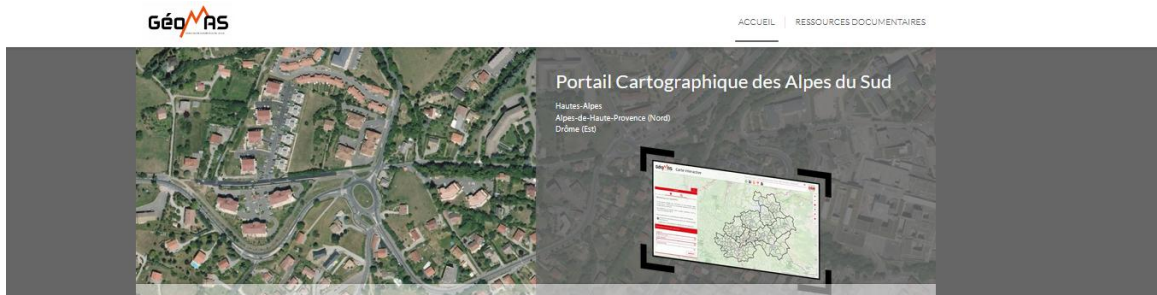


# Pour accéder aux informations relatives à la situation d'une parcelle : surface, zonage, ...

Se rendre sur le site : <https://www.geomas.fr/portail/> ou sur dans barre de recherche google taper « geomas grand public »

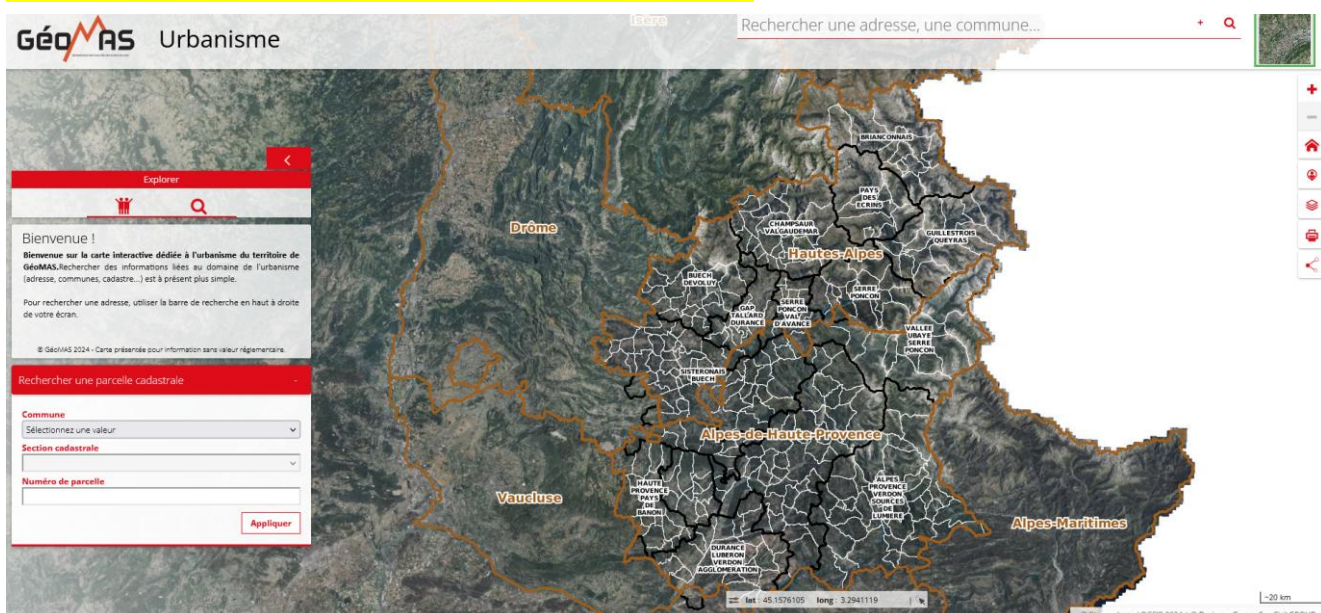
## PRESENTATION DE LA PAGE D'ACCUEIL



« **GéoMAS**, le **Géonumérique Mutualisé des Alpes du Sud** »



## SELECTIONNER GEOMAS URBANISME

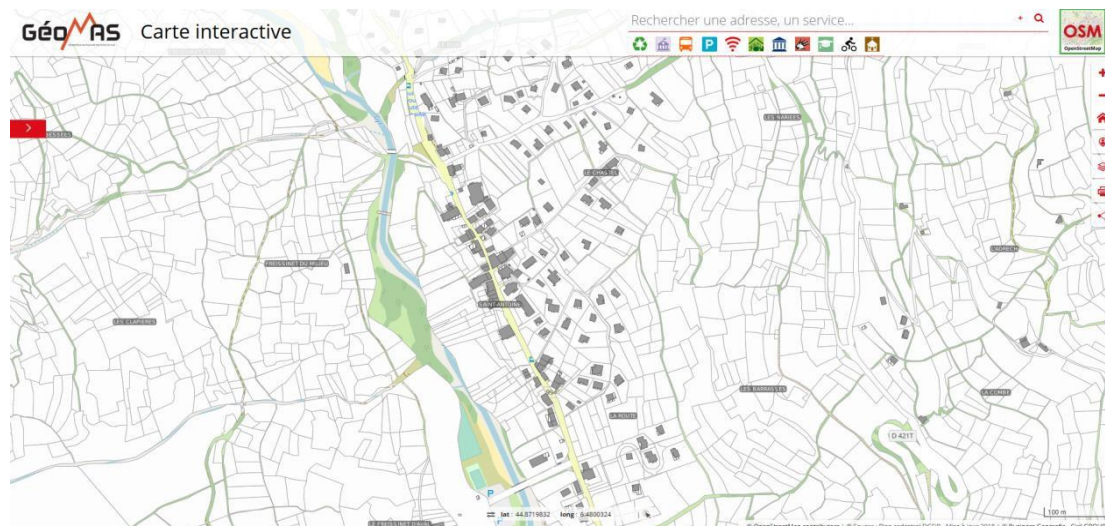




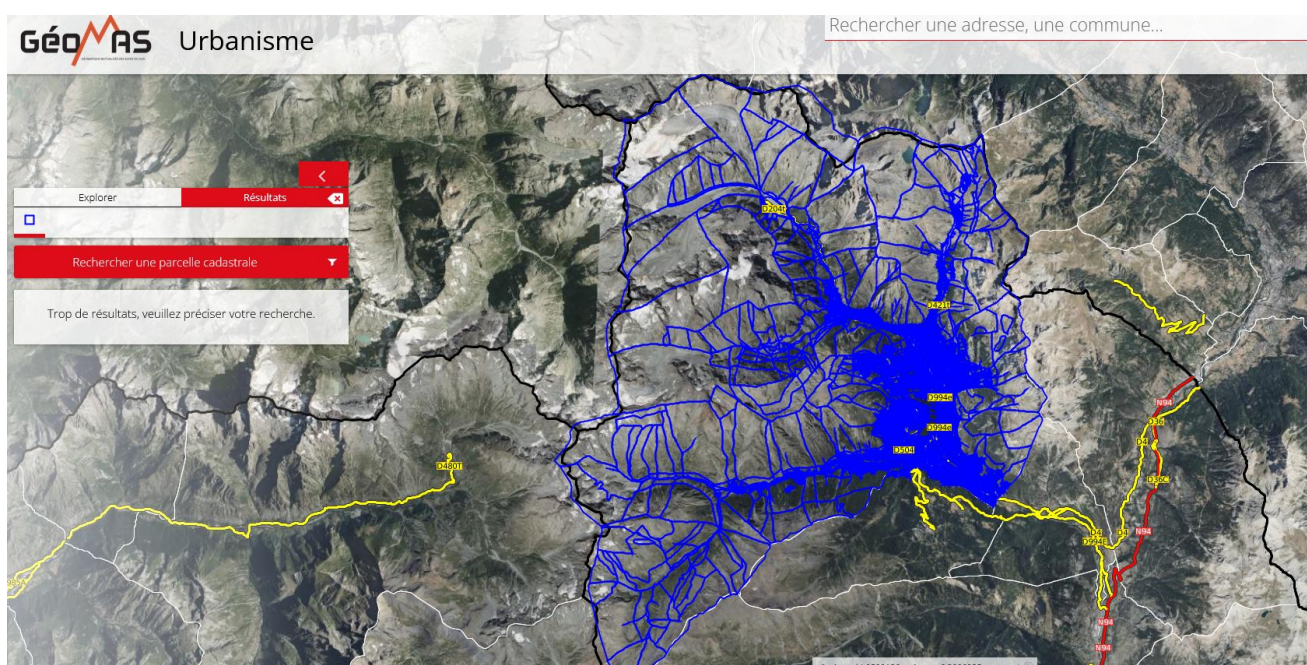
## A - RECHERCHE PAR REFERENCES CADASTRALES

Compléter les informations (flèche en haut à gauche)

- ✓ Nom de la commune : *sélectionner Vallouise-Pelvoux dans le menu déroulant*
- ✓ Section cadastrale : *attention si commune historique de Vallouise, sélectionner les références (lettres) précédées du préfixe 175 (pas de préfixe pour la commune historique de Pelvoux).*
- ✓ Numéro de la parcelle : *taper le numéro*
- ✓ Cliquer sur « Appliquer »



## B - RECHERCHE PAR LOCALISATION



## CONSULTATION DES INFORMATIONS RELATIVES A LA PARCELLE CONCERNEE

Exemple : parcelle cadastrée D1125 (mairie)

Rechercher une adresse, une commune...

**GéoMAS Urbanisme**

05101 D 1125 - Parcelle

**Parcelle**

Commune: VALLOUISE-PELVOUX  
 Section cadastrale: D  
 Numéro de parcelle: 1125  
 Contenance de la parcelle: 1078 m<sup>2</sup>

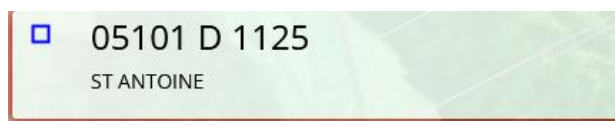
**Règles s'appliquant à la parcelle (à titre informatif)**

Type de zonage	Libellé	% d'intersection
Périmètre informatif surfacique - 04 - Droit de préemption urbain	<a href="#">Droit de préemption urbain</a>	100
Périmètre informatif surfacique - 32 - Secteur à fiscalité particulière (taxe d'aménagement)	<a href="#">5% Ensemble de la commune hors secteurs</a>	100
Plan de prévention des risques - NR	<a href="#">Dispositions générales - Non réglementé</a>	100
Risques - Avalanche	niveau moyen	3
Risques - Retrait-Gonflement des Argiles (RGA)	Moyen	100
Risques - Sismicité	4 - Niveau d'aléa moyen	100
Zonage d'urbanisme - U - Urbanisé	<a href="#">Dispositions générales - Ua - Centre ancien soumis à prescriptions architecturales renforcées - Annexes</a>	100
Zonages environnementaux - PN - Adhésion	<a href="#">Parc National des Ecrins - Aire d'adhésion</a>	100

lat: 44.8696792 long: 6.4853269

© Plan cadastral DGFP 2024 | © Business Geographic - Ciri GROUP

✓ **Cliquer sur le cartouche**



✓ **Cliquer sur les informations en bleu pour consulter le règlement correspondant**

## Pour s'informer sur le/les propriétaire(s) d'une parcelle

Le [décret n°2012-59 du 18 janvier 2012](#) précise les modalités de délivrance au public de certaines informations cadastrales. Ce texte réglementaire définit les conditions de forme et de recevabilité des demandes de communication d'informations issues de la matrice cadastrale. Il précise les modalités de délivrance des renseignements et les services habilités à les communiquer.

### Demande par écrit

La demande de communication d'informations cadastrales peut être formulée auprès de l'administration fiscale ou des communes. Elle doit être faite par écrit, et comporter :

- les nom et prénoms ou la raison sociale du demandeur,
- la commune de situation des immeubles
- la personne ou les immeubles concernés (un immeuble s'entend comme une parcelle ou un lot de copropriété).

Les informations sont communiquées par voie papier ou par voie électronique si les usagers en font la demande.

### Limitation du nombre de demandes

Le législateur ayant prévu un accès ponctuel à l'information cadastrale pour préserver la vie privée des personnes, le décret limite le nombre de demandes effectuées par un même usager.

Une demande ne peut mentionner plus d'une commune ou d'un arrondissement, et plus d'une personne ou plus de 5 immeubles (art. R 107-A-1 du code des procédures fiscales).

Le caractère ponctuel de la communication est défini par le nombre de demandes présentées par un usager auprès d'un service, qui ne peut être supérieur à cinq par semaine dans la limite de dix par mois civil (art. R 107-A-3 du code des procédures fiscales).



## Informations communiquées

Seules peuvent être communiquées les informations suivantes :

- les références cadastrales,
- l'adresse du bien ou, le cas échéant, les autres éléments d'identification des immeubles,
- la contenance cadastrale des immeubles,
- la valeur locative cadastrale des immeubles,
- les noms et adresses des titulaires de droits sur ces immeubles.

Cette limitation ne peut toutefois pas être opposée à une personne dont la demande porte sur ses propres bien ou qui agit dans les cas prévus par la loi.

## Conditions d'utilisation des informations

Le demandeur doit être clairement informé des conditions d'utilisation des informations communiquées. A cet égard, la CNIL propose aux collectivités un modèle de note d'information à remettre préalablement à la délivrance des données.

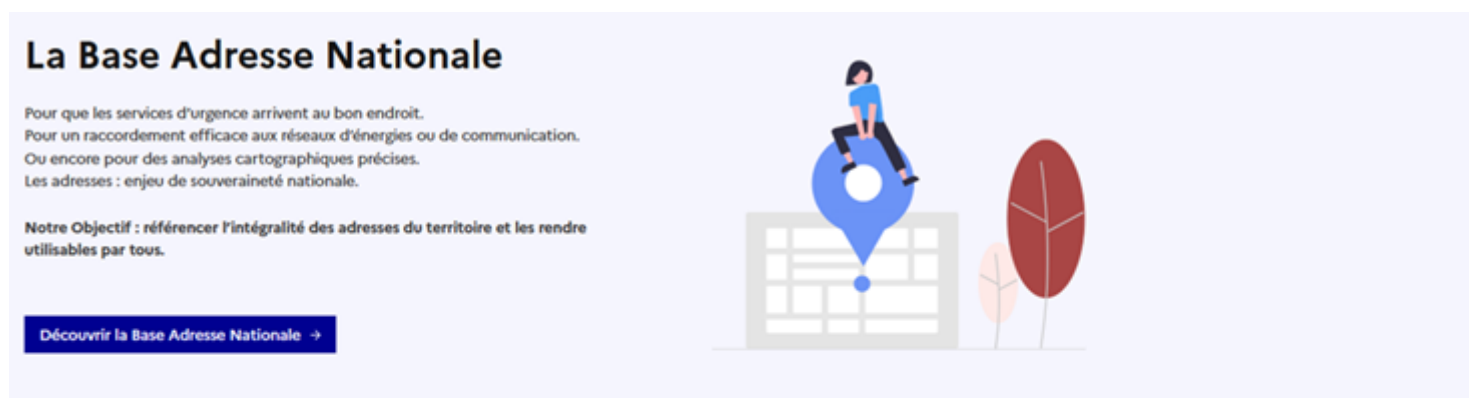
## Accès à l'imprimé

<https://www.impots.gouv.fr/formulaire/6815-em-sd/demande-d'extrait-de-matrice-castrale>

à envoyer à [urbanisme@vallouise-pelvoux.fr](mailto:urbanisme@vallouise-pelvoux.fr)

# Pour connaître l'adresse d'un bien

Consulter le site de Base Adresse Nationale : <https://adresse.data.gouv.fr/>



Votre adresse est elle bien  
renseignée ?



Rechercher dans la Base Adresse Nationale

Saisissez votre adresse, une voie, un lieu-dit ou une commune

Recherche

[Consultez directement la carte](#)



CLIQUEZ ICI POUR ÊTRE DIRIGÉ SUR LA CARTE  
ET REPERER LA PARCELLE POUR LAQUELLE VOUS  
RECHERCHEZ L'ADRESSE

INDIQUER L'ADRESSE RECHERCHEE  
POUR OBTENIR LA LOCALISATION  
SUR LA CARTE

[J'ai un souci avec mon adresse](#)

# Si vous souhaitez plus d'informations

Nous vous invitons à formuler vos demandes par courriel à l'adresse suivante :

[urbanisme@vallouise-pelvoux.fr](mailto:urbanisme@vallouise-pelvoux.fr)